

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE  MAIRIE DE CESSIEU 3, rue du Revol 38110 CESSIEU Téléphone : 04 74 88 31 76 Télécopie : 04 74 33 21 27 mail : mairie@cessieu.fr	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE ARRETE DU MAIRE N° 2025-O-061
Arrêté provisoire modifiant la circulation et le stationnement des véhicules Interdiction de stationner et de dépasser Du 01/09/2025 au 10/10/2025 Pendant la pose d'abribus dans Cessieu –	

Le Maire de la Commune de CESSIEU (Isère),

Vu les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 – 8^e partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 et modifié par les textes subséquents,

Vu la demande présentée par **ROUSSEAU SAS, 360 Boulevard des Frères Rousseau, 76550 OFRRANVILLE** – qui sollicite l'autorisation d'effectuer des **poses d'abribus –situé à plusieurs localisation de Cessieu, du 01/09/2025 au 10/10/2025** et qui prend l'engagement de subvenir aux frais de balisage et de signalisation ainsi que de décharger expressément la commune et ses représentants de toutes les responsabilités civiles, en ce qui concerne tous les risques éventuels et notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par le fait d'un accident survenu au cours ou à l'occasion du chantier et s'engage à supporter ces mêmes risques et déclare être assuré à cet effet auprès d'une compagnie française agréée par le Ministère du travail

Considérant qu'il appartient à **ROUSSEAU SAS** de régler la circulation et le stationnement des véhicules dans les limites du territoire de la Commune,

ARRÊTE

ARTICLE I –Du 01/09/2025 au 10/10/2025 pendant les poses d'abribus suivants :

- Arrêt : Cessieu- Le village 1
- Arrêt : Cessieu- Le village 2
- Arrêt : Cessieu- Vachères
- Arrêt : Cessieu- La Peau de Loup
- Arrêt : Cessieu- La Madeleine 1
- Arrêt : Cessieu- La madeleine 2
- Arrêt : Cessieu- Le Brezet
- Arrêt : Cessieu- Les Communaux
- Arrêt : Cessieu- Aux Quatres Vents
- Arrêt : Cessieu- Le Bois
- Arrêt : Cessieu- Coiranne 1
- Arrêt : Cessieu- Coiranne 2.

Les dispositions suivantes seront prises en matière de circulation et de stationnement :

- **Le stationnement sera interdit sauf pour les véhicules de chantier et le camion poseur**
- **Les véhicules ne pourront pas dépasser**

ARTICLE II - Les véhicules en stationnement irrégulier pourront faire l'objet d'un enlèvement immédiat pour mise en fourrière, conformément au code de la route, notamment à l'article R417.10.

ARTICLE III - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ROUSSEAU SAS
- L'agent de surveillance de la voie publique
- La Brigade de Gendarmerie de LA TOUR DU PIN
- Les Sapeurs Pompiers de LA TOUR DU PIN

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Fait à CESSIEU, le 01/08/2025

Le Maire,
Christophe BROCHARD

